

ecolo

DURBUY

Questions d'actualité

Conseil communal du 18/12/2023



Le Chalet à Bomal , sis entre la route de Tohogne et la rue du Lieutenant Liégeois, côté Ourthe.

À la sortie de Bomal, une belle villa « belle époque », de style « villégiature », initialement en très bon état, est à l'abandon depuis de nombreuses années, fenêtres ouvertes, ouverte au vandalisme. Le propriétaire est connu : il a construit un îlot de maisons de vacances de l'autre côté de la route, quasi en vis-à-vis.

Je suis étonné de cet état des choses, alors que nous manquons de logements dans la commune (pour rappel, nous avons plus de 700 personnes qui logent dans des caravanes et abris de fortune). La commune a les moyens d'exercer des pressions vers le propriétaire ; elle peut aussi taxer celui-ci en qualité d'immeuble abandonné.

QUESTION : pouvez-vous me dire si la taxe sur les immeubles inoccupés lui est appliquée ?

Réponse écrite reçue de la commune :

« Il apparaît que ce chalet n'est pas encore repris en immeuble inoccupé »

Le point sera fait en janvier avec les services concernés afin de l'inclure. Il convient, en effet, que deux constats soient réalisés avant de pouvoir être enrôlé.

La nouvelle équipe est sur le coup, l'agent en charge m'a d'ailleurs parlé de plusieurs autres adresses. Le rôle de l'année prochaine devrait ainsi être plus important.

L'idée est d'avoir une gestion dynamique des immeubles inoccupés, c'est le but du législateur. Dès qu'une adresse correspond, la procédure serait de directement aller constater sur place et d'envoyer le 1^{er} constat au propriétaire afin de le faire réagir.

Dont acte. À suivre, comme on dit. Mais les choses bougent...sous l'impulsion d'Ecolo.

Je vous remercie pour votre attention

Eric Jurdant